

Déclaration Préalable à la  
Commission Administrative Paritaire Académique  
Rectorat de l'Académie de Nice,  
Nice, le 26 novembre 2015

Les représentants CGT tiennent à rappeler qu'ils sont élus au sein de cette instance, par les personnels qui dépendent du Statut de la Fonction Publique d'État, qui exercent leurs fonctions dans les Établissements Publics Laïc d'Enseignement (EPLÉ) de l'Académie de Nice, pour défendre les intérêts de ces personnels.

Lors des dernières réunions de cette Commission Administrative Paritaire Académique, il est apparu que les arguments apportés en défense par les représentants CGT des personnels, n'ont pas eu d'écho auprès de l'administration rectorale.

Pour mémoire, lors de la séance de la Commission Administrative Paritaire Académique des avancements de grade de 2014, les élus CGT avaient déjà demandé à ce que les avis défavorables ne soient pas pris en compte pour les évaluations de ces campagnes de promotion, celles-ci étant trop souvent subjectives.

Nous tenons aussi à rappeler que les représentants CGT ont été élus au sein de cette instance à l'unanimité des suffrages exprimés et que cette instance doit être lieu de débats et d'échanges.

Si nous ne nions pas le fait de pouvoir exprimer, librement, notre argumentation sur les dossiers pour lesquels nous jugeons que les personnels sont lésés par les décisions prises à leur encontre, force est de constater que ces arguments ne sont pas entendus et que les prises de position de l'administration restent figées.

Dans ces conditions, les représentants CGT Varois des personnels ne siégeront pas ce jour, pour cette séance de la Commission Administrative Paritaire Académique et souhaite qu'à l'avenir un véritable espace de débats, de dialogue et d'écoute s'instaure pour le déroulement des prochaines réunions.